

VENDREDI 12 AVRIL 2013 A 21 H

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER Messieurs COLLETTE POULAIN
BARRUET MESSIO LAURENT PARROT TOFFIN LEHMANN

Absents excusés :

- Madame THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur COLLETTE.
- Monsieur WRZOCHOL

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 18 février 2012.
- Budget communal et budget annexe assainissement.
Vote du compte administratif 2012.
Vote de compte de gestion 2012.
Affectation du résultat 2012.
Vote des taux des 3 taxes 2013 (pour le budget principal).
Vote du budget primitif 2013.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 février 2013 celui-ci est adopté à 10voix pour et 1 contre (M.PARROT) qui apporte les modifications ci-jointes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Monsieur le Maire, présente les écritures du compte administratif 2012 qui ont été au préalable distribuées sur support papier aux membres du conseil municipal et qui sont, lors de la réunion projetées sur écran.

Voir le document ci-joint.

Monsieur le Maire, quitte la séance et la Présidence est assurée par Madame VERCRUYSSÉ.

Vote pour le compte administratif 2012 : adopté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 :

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance et présente le compte de gestion 2012 du receveur (document ci-joint). Celui-ci est identique au compte administratif 2012.

Vote pour le compte de gestion 2012 : adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2012 :

Monsieur le Maire, rappelle les écritures passées, les restes à réaliser et propose de voter les sommes ci-dessous :

Fonctionnement excédent :	474 125,32 €
Investissement déficit :	140 683,82 €
RAR dépenses :	- 110 172 €
RAR recettes :	32 539 €
Résultat net d'investissement (déficit) :	- 218 316,82 €

Il est proposé d'affecter la somme de 218 316,82 € à l'investissement et de reprendre en excédent de fonctionnement (474 125,32 € - 218 316,82 €) 255 808,50 €.

Vote pour l'affectation des résultats 2012 : adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES 2013 ET DU BUDGET PRIMITIF 2013 :

Monsieur PARROT souhaite avoir l'inventaire des biens communaux.

Suite à la commission des finances où les mêmes membres du conseil municipal étaient présents et au vue des documents fournis et présentés, il est décidé d'examiner le budget par chapitre (document ci-joint).

Les articles revus et discutés concernent essentiellement les subventions et le syndicat du R.P.I.

Monsieur FRANCOIS donne des explications sur la somme demandée pour le syndicat du R.P.I.

Concernant l'attribution des subventions, Monsieur BARRUET présente le tableau (ci-joint) proposé par le groupe de travail chargé d'examiner les demandes.

Concernant la subvention exceptionnelle demandée par le comité des fêtes un vote est proposé sur une participation de 50% sur un montant de 350 € maximum.

Vote pour : 4 (M.PARROT)

Contre : 6

Abstention : 1

Monsieur PARROT demande quel est l'intérêt d'organiser une telle course avec versement de subvention par notre commune, il demande un vote.

Vote pour : 10

Contre : 1 (M.PARROT)

En ce qui concerne les recettes, Monsieur le Maire, signale que l'article 7321 est supérieur au prévisionnel parce qu'il s'agit d'une régularisation d'un douzième de versement de la part de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte retenu à la création de l'intercommunalité.

D'autre part au 758, une somme de 2 600 € est prévue, Monsieur BARRUET précise que cette somme provient du compte bancaire (Centre Vacances et Loisirs) resté ouvert qu'il convenait de clôturer par l'intermédiaire de l'association Sports et Loisirs, celui-ci (alimenté par un financement municipal) permettait aux directeurs respectifs d'organiser chaque année les séjours avant le transfert de compétence à la CCPOH.

Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes directes (voir tableau ci-joint) et d'ouvrir une ligne budgétaire pour un montant de 25 495 € pour équilibrer le budget.

Vote concernant le maintien du taux des 3 taxes : pour à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2013 : pour : 10 Abstention : 1 (M.PARROT)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Monsieur le Maire présente le tableau ci-joint.

Vote pour : 10 Abstention : 1 (M.PARROT).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012.

Monsieur le Maire présente le tableau ci-joint.

Vote pour : 10 Abstention : 1 (M.PARROT).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2012.

Monsieur le Maire propose

Fonctionnement dépenses : /

Fonctionnement recettes : 1 000 € Investissement dépenses : /

Excédent de fonctionnement : 1 000 € Investissement recettes : /

Il propose de reprendre au B.P 2013 1000 € en excédent de fonctionnement de l'année précédente.

Vote pour : 10 Abstention : 1 (M.PARROT).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013.

Monsieur le Maire présente le tableau ci-joint.

Fonctionnement dépenses : 2 000 € Investissement dépenses : /

Fonctionnement recettes : 2 000 € Investissement recettes : /

Vote pour : 10 Abstention : 1 (M.PARROT).

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur PARROT demande des explications à Monsieur le Maire, concernant le tournage d'un film au cimetière de la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement donné l'autorisation mais qu'il s'agit d'un film tourné par un jeune de Saint-Martin-Longueau dans le cadre de ses études, il rappelle qu'aucun zoom n'a été fait sur les tombes hormis celle de sa propre famille et que le reportage sera visionné avant d'accorder la diffusion au sein de son établissement scolaire.

La séance est levée à 22 h 40.